

**COMPTE-RENDU**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**29 JUIN 2020**

**Présents** : M. Xavier CANU, M. Patrick DRIEU, Mme Laurence THURMEAU, M. Philippe TURLURE, Mme Brigitte PETIT, Mme Marie-Odile TELLIER, Mme Annie TISSIER, M. Jean-Baptiste HUBERT, Mme Anne GUERRIER, Mme Laetitia GIMER, M. Jérôme LE MOULINIER, M. Xavier FICHEUX.

**Absents** : Mme Christèle CARVAL, M. Morgan LETOT, M. Maxime TURPIN, excusés

Le compte-rendu de la séance du 25 mai 2020 est approuvé par l'assemblée délibérante.

**PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (Budgets commune, eau, assainissement, magasin multi-services, lotissement)**

M. le Maire donne lecture des documents distribués proposant des orientations budgétaires pour chacun des budgets, en reprenant parallèlement les réalisations de l'exercice 2019. A rappeler qu'en raison des événements liés à la pandémie, les budgets primitifs devront être votés au plus tard le 31 juillet. Les comptes administratifs et comptes de gestion ont été votés le 03 mars dernier.

**REPRISE ET AFFECTATIONS DES RESULTATS 2019**

**Budget Commune / Résultats de l'exercice 2019**

Fonctionnement	364 319.07 €
Investissement	- 144 956.17 €

**Soit un excédent de 219 362.90**

Considérant le montant de l'excédent de fonctionnement à affecter : 364 319.07 €

Le déficit d'investissement : 144 956.17 €

La somme de 144 956.17 € sera affectée au compte 1068 (recette d'investissement) pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement et sera reporté en section de fonctionnement au compte 002 du budget (recette de fonctionnement) le solde soit 219 362.90 €

Vote : 12 voix « Pour »

### **Budget Eau / Résultats de l'exercice 2019**

Exploitation                    113 150.68 €  
Investissement                3 653.79 €

**Soit un excédent de 116 804.47**

Considérant le montant de l'excédent d'exploitation : 113 150.68 € €

L'excédent d'investissement : 3 653.79 €

Sont reportées en section d'exploitation au compte 002 (recette d'exploitation) la somme de 113 150.68 € et en section d'investissement au compte 001(recette d'investissement) la somme de 3 653.79 €

Vote : 12 voix « Pour »

### **Budget Assainissement / Résultats de l'exercice 2019**

Exploitation                    53 809.27 €  
Investissement                120 046.14 €

**Soit un excédent de 173 855.41**

Considérant le montant de l'excédent d'exploitation : 53 809.27 €

L'excédent d'investissement : 120 046.14 €

Sont reportées en section d'exploitation au compte 002 (recette d'exploitation) la somme de 53 809.27 € et en section d'investissement au compte 001(recette d'investissement) la somme de 120 046.14 €

Vote : 12 voix « Pour »

### **Budget Magasin multi-services / Résultats 2019 de l'exercice 2019**

Exploitation                    /                    (subvention d'exploitation : 764.36 €)  
Investissement                6 031.70  
**Soit un excédent de 6 031.70**

Considérant le montant de résultat d'exploitation : /

L'excédent d'investissement : 6 031.70 €

Sera reportée en section d'investissement au compte 001 (recette d'investissement) la somme de 6 031.70 €

Vote : 12 voix « Pour »

### **Budget Lotissement / Résultats de l'exercice 2019**

Exploitation	77 831.34
Investissement	251 087.07

**Soit un excédent de 328 918.41**

Considérant le montant de l'excédent d'exploitation : 77 831.34 €

L'excédent d'investissement : 251 087.07 €

Seront reportées en section de fonctionnement au compte 002 (recette de fonctionnement) la somme de 77 831.34 € et en section d'investissement au compte 001 (recette d'investissement) la somme de 251 087.07 €

Vote : 12 voix « Pour »

### **VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, dès 2020, les taux de la taxe d'habitation sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019.

Par conséquent, le conseil municipal votera uniquement les taux de la taxe foncière (bâti et non bâti).

Sur proposition de M.le Maire, le conseil municipal décide d'appliquer les taux suivants :

	<b><u>Bases d'imposition</u></b>	<b><u>Taux</u></b>	<b><u>Montant</u></b>
Foncier (bâti)	836 700	18.85 %	157 718 €
Foncier (non bâti)	92 700	31.51 %	29 210 €

Le total du produit s'élève pour ces 2 taxes à 186 928 euros. Par rapport à 2019, les taux ont été maintenus.

Vote : 12 voix « Pour »

## **COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

A l'issue des élections municipales et conformément au code général des impôts, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission des impôts directs qui est composée de 12 membres (6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants), désignés par l'administration. Vingt-quatre noms sont donc proposés à l'administration fiscale.

Vote : 12 voix « Pour »

## **MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE (RIFSEEP)**

Conformément à la réglementation en vigueur, un projet de délibération, dans une forme établie, a été transmis au comité technique chargé de rendre un avis. L'avis du comité technique a été réceptionné en mairie le 11 juin dernier suite à sa réunion qui s'est tenue le 28 mai 2020.

Le conseil municipal est appelé à délibérer pour appliquer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (rifseep).

Vote : 12 voix « Pour »

## **QUESTIONS DIVERSES**

Au cours des propositions budgétaires, **des devis** ont été présentés, notamment celui de : **DECOLUM** concernant les décorations et illuminations de Noël pour un montant de 11 090.76 € TTC

Vote : 12 voix « Pour »

Afin de limiter l'accès des véhicules sur le terrain de football, M. Le Maire propose d'aménager l'espace en posant notamment des blocs d'enrochements. Trois devis ont été demandés :

DELAMARE T.P. : 20 206.20 € TTC

Sarl DRIEU PAYSAGE : 22 505.34 € TTC

LE FOLL Travaux publics : 24 120.00 € TTC

L'assemblée délibérante retient d'entreprise DELAMARE T.P. pour la somme de 20 206.20 € TTC.

Vote : 11 voix « Pour » Mme Annie TISSIER s'abstient

**Formation des élus** : A voir pour recontacter le CDFA – organisme de formation

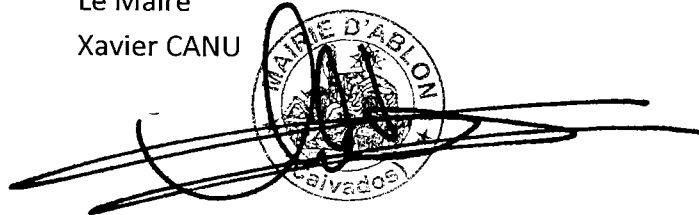
**Elections sénatoriales du 27 septembre 2020 /Election des délégués des conseils municipaux :**

Préalablement à l'élection des sénateurs, il convient de procéder à l'élection des délégués des conseils municipaux.

Le concours des villes et village fleuris est reporté à 2021. En contrepartie, un concours-photo était ouvert à tous les calvadosiens (jusqu'au 30 juin 2020) sur le thème « Qui aura le beau jardin du Calvados ». Mme Brigitte PETIT propose que la commission environnement se réunisse, la date reste à déterminer.

La séance est close à 00 H 15

Le Maire  
Xavier CANU

A circular official stamp of the Municipality of Calvados is partially obscured by a large, dark, handwritten signature. The stamp contains the text "MAIRIE D'ABLON" at the top and "Calvados" at the bottom, with a central emblem. The signature is written in black ink and spans across the stamp.